Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20200716-D2020_72-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 juillet 2020)

Date de convocation : le 10 juillet 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 33

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, GANTCH, CASSOU, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, CARREY, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, GARROCQ.

Présents suppléants : M. LOUSTAU.

Absents ou excusés : Mmes CANDAU, LAHOURATATE, TOULOU et M. LABERNADIE.

Pouvoirs : Mme CANDAU à Mme BERGES, Mme LAHOURATATE à Mme MOURTEROT et M. LABERNADIE à Mme BARRAQUE.

Secrétaire de séance : M. SANZ

OBJET : FINANCES - BUDGET AUTONOME ZAE DES FOURS A CHAUX (M14) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Vu le projet de budget autonome ZAE DES FOURS A CHAUX pour l'exercice 2020 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2020.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2020 de la ZAE DES FOURS A CHAUX, budget autonome de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	497 241 €
Recettes	505 241 €
Fonctionnement	
Dépenses	500 932 €
Recettes	500 932 €

PRECISE que la section d'investissement qui est en suréquilibre après inscription de l'excédent 2019, n'est pas considérée comme étant en déséquilibre selon l'article L1612-7 du CGCT.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON